

Conseillers et Assistants socio-éducatifs Mise à jour 2018 Catégorie A

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS SOCIO-ÉDUCATIFS

I. AVANCEMENT DE GRADE

AGENTS	CONDITIONS	GRADE	RATIO DE
CONCERNES	D'ACCES	D'AVANCEMENT	PROMOTION
Conseillers Socio-Educatifs	Justifier d'au moins 6 ans de services effectifs dans le grade et Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 7ème échelon du grade	Conseiller supérieur socio-éducatif	Ratio promus/ promouvables déterminé par la collectivité

II. PROMOTION INTERNE:

Justifier d'au moins 10 ans de services	A
Assistants Socio – Educatifs Educateurs de jeunes enfants effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement et Avoir accompli, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	oour s dans le